

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 7 août 2025

CDCJ(2025)13

**COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE
(CDCJ)**

104^e réunion plénière

16-18 juin 2025

Strasbourg, Palais de l'Europe, salle 7

RAPPORT DE RÉUNION

**Site internet du CDCJ : www.coe.int/cdcj
Adresse électronique du CDCJ : DGI-CDCJ@coe.int**

1-2. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

1. Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) tient sa 104^e réunion à Strasbourg, du 16 au 18 juin 2025, sous la présidence de Eral Knight (Royaume-Uni).
2. L'ordre du jour de la réunion figure à l'annexe 1. Les rapports abrégé et complet de la réunion, y compris la liste des participants¹, sont disponibles sur le site internet du CDCJ.
3. Le CDCJ consacre la matinée du 16 juin à une conférence intitulée « Protéger les avocats, préserver l'accès à la justice », organisée à l'occasion de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la [Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat \(STCE n° 226\)](#) signée par 17 États membres à ce jour, ouverte par Gianluca Esposito, Directeur Général des droits humains et de l'État de droit. Les principaux intervenants sont Bjørn Berge, Secrétaire général adjoint, Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme, l'Ambassadeur Gabriel Revel, Représentant permanent de Monaco et Président du GR-J, l'Ambassadeur Patrick Engelberg, Représentant permanent du Luxembourg, Vladimir Vardanyan, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le président du CDCJ – voir le programme à l'annexe 2. Cet événement est suivi en ligne par plus d'une centaine de participants. La liste des participants à la conférence, y compris les parties prenantes ayant contribué à l'élaboration de cet instrument juridique, est disponible sur le site internet du CDCJ.

3. Déclaration du Président et du Secrétariat

4. Le CDCJ prend note des informations fournies par le Président et par le secrétariat sur les développements intervenus depuis la 103^e réunion plénière (19-21 novembre 2024) et des implications qu'ils pourraient avoir sur les travaux du CDCJ, notamment (1) la cérémonie d'ouverture à la signature de la [Convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat \(STCE n° 226\)](#) à Luxembourg le 13 mai 2025, (2) le succès de la conférence intitulée « Protéger les avocats, préserver l'accès à la justice » du 16 juin 2025 et organisée pour marquer l'adoption et l'ouverture à la signature de cette convention, (3) la participation du Président du CDCJ à la 3^e réunion du Secrétaire Général avec les Président-es des comités intergouvernementaux tenue le 24 avril 2025, (4) l'adoption par le Comité des Ministres, le 28 mai 2025, de deux recommandations sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ([CM/Rec\(2025\)4](#)) et dans le cadre des procédures de placement ([CM/Rec\(2025\)5](#)), préparées conjointement par le CDCJ et le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), qui seront lancées lors de la prochaine plénière du CDCJ en novembre lors d'un événement conjoint avec le CDENF, (5) les suites concernant la [Convention européenne dans le domaine de l'information sur le droit étranger](#) (STE n° 062) et son [Protocole additionnel](#) (STE n° 097) et le [Guide pour les praticiens sur la rétention administrative des migrants et des demandeurs d'asile](#), (6) la préparation des avis pour 2025 du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) et du Conseil consultatif de procureurs européen (CCPE), (7) les travaux en cours au sein du Comité d'experts du CDENF sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS), (8) les résultats de la Conférence du 21 mai 2025 organisée par le Comité directeur pour les droits humains dans les domaines de la biomédecine et de la santé (CDBIO) sur les soins de santé intégrant l'Intelligence Artificielle (IA) et droits humains concernant l'impact de l'IA sur la relation « patient-médecin », (9) les résultats de la 3^e réunion plénière du Comité directeur sur la démocratie (CDDM) concernant la révision de la Recommandation [CM/Rec\(2007\)14](#) sur le statut juridique des organisations non gouvernementales en Europe et son Groupe de travail sur les paramètres d'application et de mise en œuvre des principes démocratiques de Reykjavík (GT-P) tenue les 6-7 mars 2025, et (10) le rapport annuel 2025 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe « [Vers un nouveau pacte démocratique pour l'Europe](#) », notamment les aspects pertinents liés à la justice telles que la protection des avocats et l'indépendance et l'efficacité de la justice.

4. Tour de table : interventions des membres du CDCJ nouvellement désignés

5. Le président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du CDCJ récemment nommé-es qui ont rejoint le comité depuis sa dernière réunion plénière en novembre 2024 (Arménie, Finlande, Géorgie et Hongrie), qui se présentent et informent le comité des domaines d'intérêt prioritaires de leurs délégations.

5. Examen des progrès réalisés

6. Le CDCJ prend note de l'état de la mise en œuvre des activités du CDCJ telles que prévues dans son mandat pour 2024-2027 et, conformément à la décision prise par le CDCJ lors de sa réunion plénière de novembre 2024 (document CDCJ(2025)01 rev).

¹ Lors de cette réunion plénière du CDCJ, 33 États membres sont représentés par 34 participants : 19 femmes et 15 hommes, respectivement 56 % et 44 %.

7. Après examen, il marque son accord sur la révision proposée par le secrétariat au livrable 11 dans le mandat actuel du CDCJ à la lumière des discussions du Bureau du CDCJ lors de sa 122^e réunion de mars 2025, et de réaliser, dans un premier temps, une étude de faisabilité sur la nécessité d'un instrument couvrant l'utilisation de l'intelligence artificielle en lien avec le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations (document CDCJ(2024)01 rev). Il tient un échange de vues sur le livrable 11 révisé du CDCJ et fournit au secrétariat des orientations sur la conduite de cette activité – voir point 7, paragraphes 12-13 ci-dessous.

8. Le CDCJ examine les possibles activités concernant les instruments précédemment préparés par le CDCJ ou la préparation de nouveaux instruments, ainsi que les livrables et/ou l'ordre de priorité des activités du CDCJ prévus pour 2026-2027. Le CDCJ est invité à réfléchir à ses activités futures, notamment d'éventuels travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (tenant compte de l'approche proposée par son Bureau à sa 122^e réunion (20-21 mars 2025)). Le secrétariat préparera un document exposant plus avant les propositions pour discussion à la 105^e réunion plénière, qui inclurait : la révision de la [Recommandation n° R \(86\) 12 relative à certaines mesures visant à prévenir et à réduire la surcharge de travail des tribunaux](#), un rapport de mise en œuvre de la [Recommandation CM/Rec\(2017\)2 relative à la réglementation juridique des activités de lobbying dans le contexte de la prise de décision publique](#), un rapport de mise en œuvre et/ou une activité de sensibilisation sur la [Recommandation CM/Rec\(2009\)11 sur les principes concernant les procurations permanentes et les directives anticipées ayant trait à l'incapacité](#), une activité en lien avec la [responsabilité médicale](#) (potentiellement en coopération avec le CDBIO), le réexamen de la [Recommandation CM/Rec\(2014\)7 sur la protection des lanceurs d'alerte](#), le maintien de la confiance dans les institutions publiques en offrant des garanties aux agents publics, et le lien entre la justice (droit civil, commercial et administratif) et la croissance économique. Certaines de ces activités peuvent être menées dans le cadre du mandat actuel et/ou dans le futur mandat 2026-2027.

9. Par ailleurs, le comité convient de discuter, à sa prochaine réunion plénière, l'idée évoquée par le secrétariat d'impliquer davantage les membres du CDCJ dans les examens de mise en œuvre des instruments juridiques placés sous sa responsabilité, en nommant parmi ses membres un·e rapporteur·e pour suivre de près la préparation d'un rapport ou d'une étude préparée par un·e consultant·e. Le secrétariat invite les membres à se porter candidat·es dans le domaine de droit et/ou la thématique qui les intéressent. Au démarrage d'une nouvelle activité, les membres seront contacté·es pour exprimer leur intérêt.

Justice et État de droit

6. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) (*livrable principal 10*)

10. Le CDCJ prend note des informations fournies par le secrétariat quant à l'élaboration du premier rapport thématique du CDCJ axé sur la carrière et la formation des juges, comme suite donnée au [Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire](#) (Plan d'action de Sofia).

11. Il examine le projet de rapport à la lumière des informations supplémentaires reçues des membres du CDCJ et de ceux du Conseil consultatif de juges européens (CCJE) en réponses au questionnaire circulé aux fins d'actualisation des données (document CDCJ(2024)13 prov4). Le comité note que le projet de rapport sera circulé en septembre prochain et que les membres du CDCJ seront invité·es à examiner attentivement avant de soumettre leurs observations par écrit courant octobre (date limite à confirmer). Le président invite les États membres qui souhaitent d'ores et déjà soumettre leurs commentaires à le faire. Le CDCJ examinera le projet de rapport et les commentaires reçus à sa prochaine réunion plénière (18-20 novembre 2025) lors de laquelle il discutera également des possibles activités de suivi au rapport. Sur ce dernier point, les membres sont invité·es à soumettre leurs propositions avant la réunion plénière afin de faciliter la discussion et de prendre une décision sur une éventuelle activité future.

7. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations – Étude de faisabilité d'un projet d'instrument juridique (*principal livrable 11*)

12. Le CDCJ discute de la révision du livrable 11 et exprime son accord à ladite révision comme indiqué au paragraphe 7 ci-dessus. Au vu des activités développées ou en cours de développement au sein du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'IA et eu égard en particulier aux divers outils déjà développés par la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), il est jugé plus souhaitable d'entreprendre une étude de faisabilité avant de décider de la préparation de tout nouvel instrument juridique. Le CDCJ estime qu'une telle étude permettra d'identifier des aspects plus spécifiques au sein des trois thématiques principales (le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations) qui présenteraient une valeur ajoutée. Des travaux futurs pourraient, à titre d'exemple, consister en la révision d'instruments

juridiques existants (tels ceux auxquels fait référence le manuel « L'Administration et vous ») afin de prendre en compte l'impact du recours à l'IA. Il est observé que certains États membres sont également engagés dans la transposition de la réglementation de l'Union européenne en matière d'intelligence artificielle, ce qui pourrait éclairer les futurs travaux du CDCJ. Le CDCJ décide donc d'entreprendre cette étude de faisabilité d'ici la fin 2027 au plus tard et dans la mesure du possible avant cette échéance en fonction de sa charge de travail et des ressources disponibles.

13. Daniel Pap, Secrétaire du Groupe de rédaction du CDDH sur les droits humains et l'intelligence artificielle (CDDH-IA), et Vadim Pak, Conseiller au Secrétariat du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), présentent au comité les travaux menés dans leur secteur respectif en matière d'intelligence artificielle, à savoir (1) le projet de Manuel sur les droits humains et l'intelligence artificielle préparé par le CDDH, et (2) la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit (STCE n° 225), les orientations sur l'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'IA (« HUDERIA ») spécialement adaptées à la protection et à la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit. Le CDCJ prend note de ces informations pertinentes et les en remercie.

Droit public

8. Contentieux nationaux en matière de climat (*principal livrable 4*)

14. Le CDCJ prend note des informations fournies par le secrétariat et par l'une des consultantes sur la préparation du projet d'étude relative au contentieux nationaux en matière de climat.

15. Il examine, avec l'assistance d'une des deux consultantes, Joanna Setzer (Grantham Research Institute, London School of Economics), le plan détaillé révisé du projet d'étude (document CDCJ(2024)17 rev). Le projet final prendra en compte les informations reçues des États membres sur leur jurisprudence nationale pertinente en réponse au questionnaire circulé aux fins d'actualisation des données (document CDCJ(2025)06 rev). Le CDCJ apporte aux consultantes les orientations nécessaires à la finalisation des travaux avant soumission au CDCJ pour une adoption à sa 105^e réunion plénière.

16. Le comité estime important d'informer le CDDH des résultats de cette étude eu égard à ses travaux en cours sur les droits humains et l'environnement.

9. Apatridie et accès à la nationalité (*livrables principaux 6 et 7*)

17. Le CDCJ prend note des progrès réalisés par le groupe de travail restreint du CDCJ sur la migration (CDCJ-MIG), y compris les résultats de sa 3^e réunion (23-25 avril 2025) et son plan de travail actualisé pour 2025-2026.

18. Il examine, avec l'assistance du consultant du CDCJ-MIG, René de Groot, le projet de version révisée de la Recommandation CM/Rec(2009)13 sur la nationalité des enfants et le projet de recueil de bonnes pratiques sur l'accès à la nationalité pour les enfants apatrides tel qu'établi à la lumière des observations et des informations complémentaires reçues des délégations du CDCJ (document CDCJ-MIG(2025)02 prov2).

19. S'agissant du projet de version révisée de la recommandation susnommée, plusieurs délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient que l'expression « résidence légale et habituelle » figure intégralement dans la recommandation révisée chaque fois qu'elle est utilisée et que la notion de « raisonnablement » soit précisée dans le principe 4 ; expriment des réserves quant à l'indication d'un délai spécifique dans le principe 7 ; qu'une formulation devrait être trouvée pour tenir compte du fait que certains États disposent déjà de procédures et de détermination de l'apatridie de la nationalité lorsque celles-ci sont mentionnées ; que la question du partage de la charge de la preuve devrait être clarifiée. Des réserves ont été exprimées quant à l'inclusion d'un droit à l'enregistrement des naissances pour les enfants nés à l'étranger et quant à un principe absolu empêchant l'établissement d'un lien entre l'enregistrement des naissances et le contrôle de l'immigration. Le CDCJ fournit au consultant les orientations nécessaires pour la poursuite de l'élaboration des travaux, dont la préparation du projet d'exposé des motifs à cette recommandation révisée.

20. En outre, à la suite de la démission du membre suédois du CDCJ-MIG, Jens Ölander, le CDCJ examine la proposition du Bureau de le remplacer par le candidat de l'Azerbaïdjan, Ruhlan Nabiyeu (parmi les trois candidatures reçues) suivant l'ordre de préférence initial du Bureau. Le comité approuve ce changement dans la composition du CDCJ-MIG. Le CDCJ charge le secrétariat d'informer rapidement l'intéressé et le groupe de travail de cette décision.

21. Enfin, il prend note du laboratoire du réseau interrégional de l'Alliance mondiale « Action régionale, impact mondial – Tirer parti des approches régionales et du rôle des organisations intergouvernementales

dans la lutte contre l'apatridie » coorganisé par le Conseil de l'Europe, l'Organisation des Etats américains (OAS), le CLARCIEV et le HCR, le 20 mai 2025.

Droit de la famille et droits des enfants

10. Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (*principal livrable 8*)

22. Le CDCJ prend note des informations du secrétariat sur le démarrage des travaux d'élaboration par le récemment établi Comité d'experts sur l'accès aux origines (CJ-OR) d'un projet de recommandation sur les droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines, notamment du rapport de sa première réunion des 3-5 juin 2025 (document CJ-OR(2025)09).

23. Le comité tient un échange des vues avec le président du CJ-OR, Thomas Knoll-Biermann (Allemagne), et la consultante, Laurence Brunet, sur les travaux en cours et fournit les orientations nécessaires à la poursuite des travaux.

24. Il examine la demande de statut d'observateur de Child Identity Protection (CHIP) auprès du CJ-OR à la lumière des critères établis pour l'évaluation de telles demandes et, après avoir entendu en ligne la Directrice générale de CHIP, Mia Dambach, qui présente la demande et la valeur ajoutée pour le CJ-OR de l'expertise de l'organisation qui défend la protection des droits de l'enfant à l'identité dans le cadre de ses relations familiales, décide de lui octroyer le statut d'observateur. Le CDCJ charge le secrétariat d'informer rapidement l'intéressée et le comité d'experts de cette décision.

11. Examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants (accent mis sur les procédures civiles et administratives) (*principal livrable 9*)

25. Le CDCJ prend note des informations fournies par le secrétariat sur les travaux entrepris par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) notamment : le rapport de la 11^e réunion plénière du CDENF (1-2 avril 2025), les résultats de la Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant pour 2022-2027 (3-4 avril 2025), les travaux en cours au sein du Comité d'experts du CDENF sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce aux services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS).

26. Le CDCJ discute du projet de rapport sur l'examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants lors d'une session conjointe avec le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) où l'une des deux consultantes chargées de la préparation du rapport d'examen thématique, Maria Andriani Kostopoulou, et le secrétariat du CDENF présentent l'avant-projet de rapport d'examen thématique et indiquent les prochaines étapes de la préparation, notamment pour veiller à la pleine implication du CDCJ et du CDPC.

27. Lors de cette session conjointe, il est convenu que le délai (9 juillet) pour soumettre des observations et propositions de rédaction sur ses aspects de droit civil et de droit administratif pour le CDCJ et sur ses aspects de droit pénal pour le CDPC, était trop court et appelait une prolongation au vu de l'ampleur de la tâche et les nécessaires consultations internes. Il est donc convenu de reporter ce délai de soumission au 18 août. Par ailleurs, compte tenu de la longueur du projet de rapport, les deux comités directeurs demandent aux consultantes de le scinder afin d'en faciliter la lecture (deux documents contenant les domaines qu'il est proposé de revoir respectivement dans les lignes directrices et dans leur exposé des motifs, et un document contenant les explications relatives à ces propositions de révision). En ce qui concerne le contenu, les comités demandent en particulier que l'on veille à l'exactitude des termes juridiques et à tous les aspects du droit civil, administratif et pénal. Une délégation du CDCJ demande également le retrait des références à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans deux affaires concernant son pays.

28. Le CDCJ souligne son rôle clé dans l'élaboration des lignes directrices pour une justice adaptée aux enfants et que les multiples implications juridiques du sujet se traduisent par une implication particulièrement forte du Comité dans cette question., ce qui rend sa contribution particulièrement pertinente pour cet exercice de révision, y compris dans le contexte du processus de consultation. Le secrétariat du CDENF souligne sa détermination à assurer la pleine participation du CDCJ et du CDPC à l'exercice en cours afin de bénéficier de leur expertise juridique et remercie par avance les deux comités pour leurs contributions, de préférence de manière coordonnée au niveau national.

12. Sensibiliser aux normes et outils du Conseil de l'Europe dans son domaine de compétence, dans les États membres et au-delà, par le biais de la politique de voisinage et dans d'autres enceintes internationales et mondiales, le cas échéant (*mission principale xiv*)

29. Le CDCJ prend note des informations fournies par le secrétariat sur la promotion de la Convention du

Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (STCE n° 226) après son adoption par le Comité des Ministres le 12 mars 2025 et son ouverture à la signature à Luxembourg le 13 mai 2025, ainsi que des différents événements autour de la Convention qui seront organisés dans les mois à venir, notamment en coopération avec le Conseil des barreaux européens (CCBE). Il prend note de l'organisation d'un événement au niveau national, comme la table ronde qui s'est tenue en Slovénie le 9 juin 2025.

30. Le CDCJ est informé qu'un événement organisé par le Barreau tchèque en coopération avec le Barreau fédéral allemand (BRAK), l'Association des avocats allemands (DAV) et le Barreau d'Angleterre et du pays de Galles doit se tenir à Bruxelles le 23 juin 2025 avec un message enregistré de Björn Berge, Secrétaire Général Adjoint, et le Président du CDCJ, Eral Knight, et, en tant que président de l'ancien CJ-AV, Christoph Henrichs (Allemagne) parmi les principaux orateurs. En outre, un événement coorganisé par le Conseil de l'Europe, le CCBE, l'International Bar Association Human Rights Institute (IBAHRI) et le Luxembourg doit se tenir le 27 juin 2025 en marge de la 59^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies avec Christoph Henrichs et Margareth Satterthwaite, Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats, parmi les principaux orateurs.

31. Les membres du CDCJ confirment leur engagement à faire des efforts continus dans la promotion de la convention afin d'accroître le nombre de signatures et de ratifications de sorte que la convention puisse entrer en vigueur le plus rapidement et le plus largement possible pour assurer la protection de la profession d'avocat tout en défendant les droits humains, la démocratie et l'État de droit.

32. Le président saisit cette occasion pour s'enquérir auprès des délégations des intentions de leurs pays de signer/ratifier la convention dans un avenir proche. Une mise à jour régulière des signatures et des ratifications qui sont prévues sera organisée à chaque prochaine réunion plénière.

13. Développements dans les États membres dans le domaine du droit privé

33. Le CDCJ prend note des informations fournies par un certain nombre d'États membres sur leurs développements législatifs intervenus depuis la 102^e réunion plénière (11-13 juin 2024) dans le domaine du droit privé telles qu'elles figurent dans le document CDCJ(2025)04 rev et remercie les délégations concernées pour leurs contributions.

14. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile dans le domaine du droit privé

34. Le CDCJ prend note des informations fournies par les organes et comités du Conseil de l'Europe (le CDENF et le Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, aussi appelé «le Comité Lanzarote» - T-ES), d'autres organisations internationales (la Conférence de La Haye de droit international privé - HCCH) dans le domaine du droit privé telles qu'elles figurent dans le document CDCJ(2025)11 et remercie les contributeurs pour ces informations.

15. Avis du CDCJ (le cas échéant) (*principal livrable 13*)

35. Le CDCJ prend note du fait que la réponse du Comité des Ministres à l'Assemblée parlementaire sur sa Recommandation 2284 (2024) sur les « Personnes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile disparues – Un appel à clarifier leur sort » tient compte de l'avis du CDCJ, attirant l'attention sur la Recommandation CM/Rec(2009)12 sur les principes concernant les personnes disparues et la présomption de décès. Le secrétariat fait remarquer que cette recommandation de 2009 mériterait probablement un examen par le CDCJ étant donné les développements intervenus depuis son adoption.

36. Le CDCJ prend note du fait qu'il n'y a pas de nouvelle demande d'avis du Comité des Ministres au CDCJ à ce jour.

16. Divers

37. Le secrétariat fait part au comité des difficultés qu'il rencontre de plus en plus dans l'envoi de courriels comprenant de nombreux ou volumineux documents. Afin de parer à ces difficultés, il propose au comité de transmettre dorénavant les documents par le biais d'un lien Cloud, et le Comité accepte cette proposition.

17. Dates et lieu des prochaines réunions

38. Le CDCJ prend note du calendrier actualisé de ses réunions et événements pour 2025-2026, dont les dates de sa 105^e réunion plénière (Strasbourg, 18-20 novembre 2025).

39. L'événement conjoint CDCJ/CDENF de lancement des recommandations adoptées sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures de séparation des parents et de placement aura lieu l'après-midi du 19 novembre 2025.

18. Adoption du rapport abrégé de la réunion

40. Le CDCJ adopte le rapport abrégé de sa 104^e réunion plénière tel qu'il figure dans le document CDCJ(2025)12.

Annexe 1**Ordre du jour**

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux
3. Déclaration du Président et du Secrétariat
4. Tour de table : interventions des membres du CDCJ nouvellement désignés
5. Examen des progrès réalisés

Justice et État de droit

6. Plan d'action du Conseil de l'Europe pour renforcer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire (Plan d'action de Sofia) (*livrable principal 10*)
7. L'utilisation de l'intelligence artificielle pour le maintien de l'ordre, l'administration de la justice et les frontières/migrations – Étude de faisabilité d'un projet d'instrument juridique (*principal livrable 11*)

Droit public

8. Contentieux nationaux en matière de climat (*principal livrable 4*)
9. Apatridie et accès à la nationalité (*livrables principaux 6 et 7*)

Droit de la famille et droits des enfants

10. Droits des personnes conçues par donneur de connaître leurs origines (principal livrable 8)
11. Examen thématique des lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants (accent mis sur les procédures civiles et administratives) (principal livrable 9)
12. Sensibiliser aux normes et outils du Conseil de l'Europe dans son domaine de compétence, dans les États membres et au-delà, par le biais de la politique de voisinage et dans d'autres enceintes internationales et mondiales, le cas échéant (*mission principale xiv*)
13. Développements dans les États membres dans le domaine du droit privé
14. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe, d'autres organisations internationales et la société civile dans le domaine du droit privé
15. Avis du CDCJ (le cas échéant) (*principal livrable 13*)
16. Divers
17. Dates et lieu des prochaines réunions
18. Adoption du rapport abrégé de la réunion

Annexe 2

Programme de la Conférence à l'occasion de l'adoption et de l'ouverture à la signature de la convention du Conseil de l'Europe pour la protection de la profession d'avocat (16 juin 2025)

« Protéger les avocats, préserver l'accès à la justice »

10:00 Mots d'introduction

Gianluca Esposito, Directeur général, Direction générale des droits humains et de l'État de droit

10:05 Discours d'ouverture

- Bjørn Berge, Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe
- Ambassadeur Gabriel Revel, Représentant permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe et président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur la coopération juridique (GR-J)
- Michael O'Flaherty, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe
- Vladimir Vardanyan, membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE)
- Eral Knight, président du Comité européen de coopération juridique (CDCJ)

10:40 Pause-café

11:00 Débat : Pourquoi les avocats et leurs associations professionnelles méritent protection

- Thèmes : Le rôle crucial des avocats dans les États régis par l'État de droit pour rendre l'accès à la justice effectif ; la manière dont la convention aborde les défis auxquels sont confrontés les avocats dans le monde entier ; l'importance du rôle, de l'indépendance et de la protection de leurs associations professionnelles

Modérateur :

Daniele Cangemi, Chef du Service des activités normatives en matière de droits humains, justice et coopération juridique, Direction générale des droits humains et de l'État de droit

Panélistes :

- Margaret Satterthwaite, Rapporteur spécial des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats
- Christoph Henrichs, membre du CDCJ et ancien président du Comité d'experts sur la protection des avocats (CJ-AV)
- Laurent Pettiti, président du groupe de travail "Convention européenne", Conseil des barreaux européens (CCBE)
- Judith Lichtenberg, membre du conseil d'administration de la fondation "Lawyers for lawyers".

Questions-réponses

11:45 Mots de conclusion : Les prochaines étapes de la Convention

Ambassadeur Patrick Engelberg, Représentant permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe

12:00 Photo de groupe suivie d'une réception offerte par l'ambassadeur du Luxembourg